

# **PROFIL DU POSTE DE DIRECTEUR DES ETUDES**

*Poste de régime international basé à Porto-Novo (Bénin), contrat de 4 ans  
renouvelable une fois*

## **MISSIONS**

Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur des Études est chargé de la planification, de l'administration et de la gestion des projets et programmes de formation au droit OHADA (formation initiale et formation continue) ; il anime et coordonne les activités pédagogiques de recherche et de consultation, participe aux activités de recherche de l'ERSUMA et assure l'intérim du Directeur Général en cas d'empêchement.

### **Planification, administration et gestion des projets et programmes de formation**

Le Directeur des études :

- élabore les programmes de formation à partir d'une analyse aussi fine que possible des besoins en formation et des moyens et objectifs existants : plan pluriannuel de formation à partir d'une évaluation des besoins (formations programmées et formations à la carte) ;
- choisit les thèmes de formation en fonction de l'intérêt et des besoins exprimés par les précédents auditeurs sur la base des fiches d'évaluation, de l'actualité du droit ou sur demande des acteurs professionnels ;
- propose les thèmes choisis au Directeur Général qui les fait valider par le Conseil d'administration de l'ERSUMA ;
- met à jour la liste des formateurs de l'ERSUMA ;
- élabore le projet de programme et le budget associé intégrant le mode de financement et les modalités pratiques d'exécution (en collaboration avec le chef de SFC) ;
- soumet, avec le budget de l'Institution, le programme validé par le comité de direction au conseil d'administration de l'École ;
- veille à l'intégration du programme de la Direction des Études et des Stages au budget global de l'ERSUMA qui sera soumis au Conseil des Ministres de l'OHADA.

### **Exécution du plan de formation**

Au titre de l'exécution du plan de formation, le Directeur des Études :

- assure la diffusion et la promotion du plan de formation auprès du public cible et des États Parties ;
- établit la liste des auditeurs ;
- gère les relations avec les formateurs ;
- caractérise les types d'intervention, en fixe la durée, met en place des instruments de mesure et d'évaluation permanente de l'organisation matérielle, des coûts et des effets de la formation considérée ;
- assure le suivi de l'exécution des activités de formation.

### **Évaluation des sessions de formation**

Le Directeur des Études est chargé des tâches suivantes :

- évaluation des sessions de formation de l'ERSUMA (évaluation des formateurs, des auditeurs et de la session dans son ensemble)
- tenue des statistiques des sessions de formation ;

- élaboration régulière d'un rapport des activités de formation ;
- évaluation d'impact des sessions de formation de l'ERSUMA.

### **Exécution de formations à la demande des prescripteurs**

- conception d'un projet de programme à partir des besoins exprimés et d'un projet de budget avec le Chef de Service financier et comptable ;
- transmission de la proposition technique et financière au prescripteur (présentation de l'école, références, compréhension de la mission, programme de formation, approche méthodologique et CV des animateurs, honoraires des formateurs, restauration, documentation, transport, etc.) ;
- réception de la réaction du prescripteur par rapport à l'offre (acceptation ou demande de négociation) ;
- finalisation et signature du contrat (DG et client) ;
- ouverture de la session ;
- suivi journalier de l'exécution (à travers le rapport journalier élaboré par les rapporteurs désignés parmi les participants) ;
- évaluation de la formation ;
- élaboration du le rapport de formation et transmission au prescripteur (via le DG)
- élaboration d'un rapport trimestriel et annuel sur les formations réalisées à la demande (aspects techniques et financiers).

### **Tenue du secrétariat de la réunion du Conseil d'établissement**

Le Directeur des études est le rapporteur des sessions du Conseil d'Établissement de l'ERSUMA. Il prépare tous documents pour la bonne tenue des réunions du Conseil et, sous la supervision du Directeur Général, veille à la rédaction du rapport, du communiqué final, ainsi que des résolutions ou décisions.

### **QUALIFICATIONS ACADÉMIQUES ET PROFESSIONNELLES**

Le candidat devra :

- être titulaire d'un diplôme de niveau BAC+5 minimum en Droit privé ou tout autre diplôme équivalent ;
- avoir une bonne connaissance du droit OHADA ; une bonne connaissance des autres droits communautaires africains serait un atout ;
- justifier d'une expérience professionnelle de 10 ans au moins dans le secteur de la formation et de l'enseignement au sein d'une administration publique ou privée ou d'une organisation internationale ;
- justifier d'une expérience de cinq (05) ans au moins dans la gestion d'un centre de formation au sein d'une administration publique ou privée ou d'une organisation internationale ;
- avoir une bonne capacité managériale, une bonne capacité d'adaptation aux situations et l'aptitude à travailler dans un milieu professionnel ;
- avoir le sens de la confidentialité, de la communication, de l'initiative, de l'autonomie et de l'organisation ;
- avoir une bonne expérience en matière de techniques de recherche de financement ;
- avoir une bonne connaissance de l'utilisation des logiciels de planification et de gestion des formations en ligne ;
- avoir une bonne connaissance du français et de l'une des trois autres langues de travail de l'Organisation, à savoir : l'anglais, l'espagnol et le portugais ;
- avoir une bonne expérience de l'utilisation des logiciels courants (Word, Excel, Power Point, Email et autres outils de communication informatique).

## **ÉLIGIBILITÉ**

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgé de 55 ans au plus, au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- être ressortissant de l'un des 17 États Parties au Traité OHADA, à savoir : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Centrafrique, les Comores, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée Équatoriale, le Mali, le Niger, la République Démocratique du Congo, le Sénégal, le Tchad et le Togo.